

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2528

présenté par

M. Le Fur

à l'amendement n° 331 de la commission des lois

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les mots :

« , dans des conditions fixées par la loi organique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.